

*Déjeuners de l'éducation*  
*ENS Lyon*

Les portails d'affectation vers et dans  
l'enseignement supérieur : autour de  
Parcoursup

6 février 2025

Leïla Frouillou

*MCF sociologie Université Paris Nanterre*

*UMR Cresppa-GTM*

# Introduction

- Thèse (2015) de géographie sociale sur les trajectoires étudiantes dans les universités franciliennes
  - Travaux sur le passage d'APB à Parcoursup
  - Aujourd'hui, les précarités étudiantes
- > Positionnement en sociologie bourdieusienne, attentive à la dimension spatiale des inégalités scolaires

# Plan

*Contexte : inégalités d'orientation et massification*

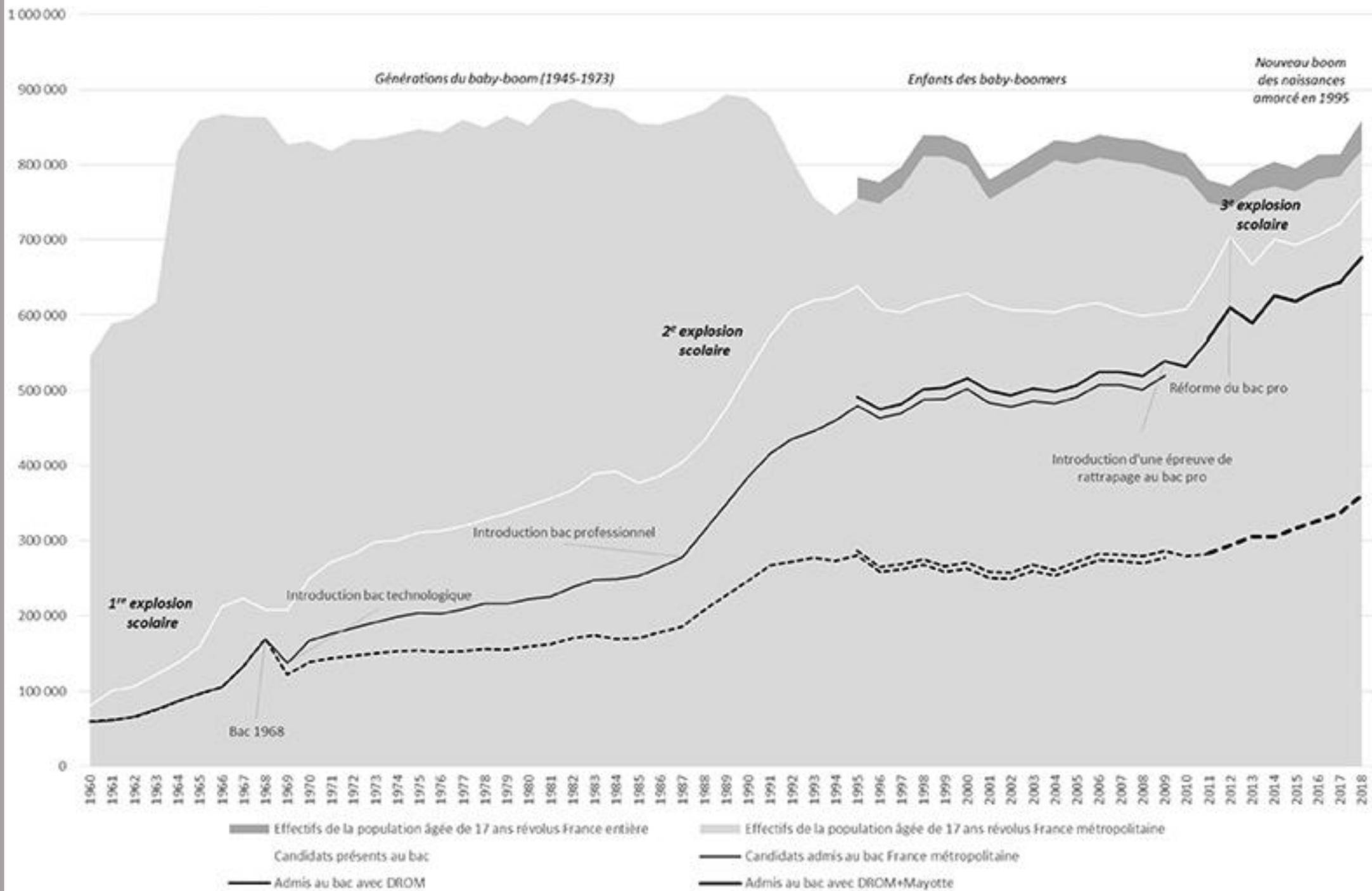
- A.** Petite histoire des systèmes d'affectation post-bac franciliens
- B.** Des instruments porteurs de politiques : le « libre choix scolaire »
- C.** Les usages socialement et spatialement situés des plateformes

**Conclusion : Et MonMaster... ?**

# *Contexte : inégalités d'orientation et massification*

- Concernant l'orientation, des travaux :
  - Sur les conseils de classe de fin de troisième (Palheta, 2012)
  - Sur le caractère collectif, notamment en milieux populaires, des décisions d'orientation (Orange, 2012)
  - La « canalisation » des aspirations (van Zanten, 2015) et la construction des aspirations
  - Les salons privés d'orientation (Oller, Pothet, van Zanten, 2021)
  - Les dispositifs d'affectation (Affelnet, Parcoursup)

*ex thèses récentes de Valarcher, Geuring, Mizzi, Guichard...*



# Affectation post-bac et inégalités : le rôle des plateformes

## A. Petite histoire des systèmes d'affectation franciliens

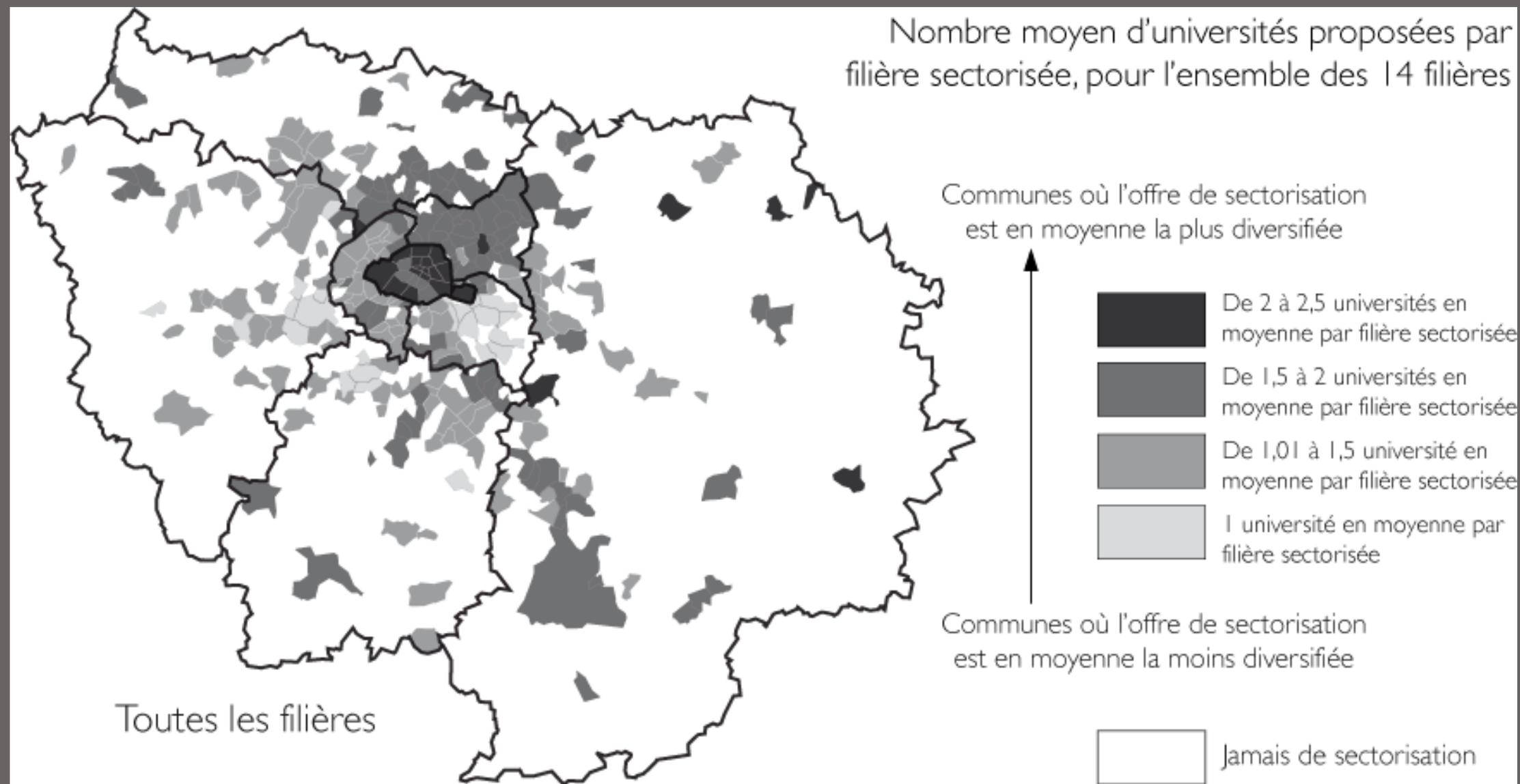
- RAVEL : Recensement Automatisé des vœux des élèves
  - système télématique de pré-inscription à l'université, lancé en 1987 et obligatoire en 1990
  - Pour les filières universitaires « non sélectives » mais « en tension »
  - Contexte : croissance démographique étudiante et création de quatre nouvelles universités franciliennes (Cergy, Marne, Versailles, Evry)
  - Sectorisation (commune de passage du baccalauréat)

# Affectation post-bac et inégalités : le rôle des plateformes

## A. Petite histoire des systèmes d'affectation franciliens

- RAVEL : Recensement Automatisé des vœux des élèves
  - système télématique de pré-inscription à l'université, lancé en 1987 et obligatoire en 1990
  - Pour les filières universitaires « non sélectives » mais « en tension »
  - Contexte : croissance démographique étudiante et création de quatre nouvelles universités franciliennes (Cergy, Marne, Versailles, Evry)
  - Sectorisation (commune de passage du baccalauréat)

Nombre moyen d'universités proposées par  
filière sectorisée, pour l'ensemble des 14 filières



# Affectation post-bac et inégalités : le rôle des plateformes

## A. Petite histoire des systèmes d'affectation franciliens

- APB : Admission Post-Bac

- Origine : affectation pour les Ecoles d'ingénieurs, étendue aux CPGE puis aux formations STS et universitaires
- Etendu à l'Île-de-France à la rentrée 2009
- Promouvoir le « libre choix » scolaire

« Tout candidat est *libre de s'inscrire* dans l'établissement de son choix, sous réserve d'avoir, au préalable, sollicité une préinscription lui permettant de bénéficier du dispositif d'information et d'orientation dudit établissement, qui doit être établi en concertation avec les lycées. Il doit pouvoir, *s'il le désire*, être inscrit en fonction des formations existantes lors de cette inscription dans un établissement ayant son siège dans le ressort de l'académie où il a obtenu le baccalauréat ou son équivalent ou dans l'académie où est située sa résidence. Lorsque l'effectif des candidatures excède les capacités d'accueil d'un établissement, constatées par l'autorité administrative, les inscriptions sont prononcées (...) en fonction du domicile, de la situation de famille du candidat et des *préférences* exprimées par celui-ci. » Article L612-3 du code de l'éducation, modifié par la loi LRU de 2007, je souligne.

# Affectation post-bac et inégalités : le rôle des plateformes

## A. Petite histoire des systèmes d'affectation franciliens

- APB : Admission Post-Bac

- Origine : affectation pour les Ecoles d'ingénieurs, étendue aux CPGE puis aux formations STS et universitaires
- Étendu à l'Île-de-France à la rentrée 2009
- Promouvoir le « libre choix » scolaire
- Algorithme de matching (Gale et Shapley, 1962)

Hiérarchisation des vœux (liste)

Trois phases de propositions (PN) puis une phase complémentaire

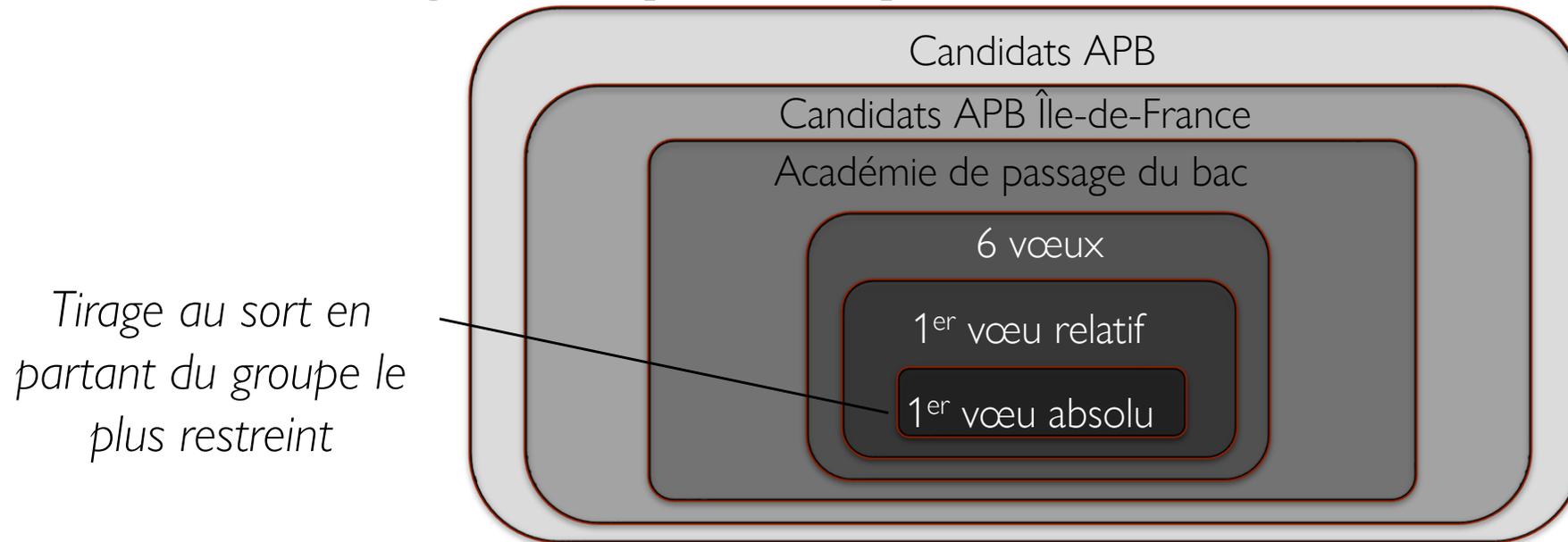
# Affectation post-bac et inégalités : le rôle des plateformes

## A. Petite histoire des systèmes d'affectation franciliens

- APB : Admission Post-Bac

- Le « problème du tirage au sort »

- Problème pour les filières « non sélectives » où les candidatures ne sont pas classées
- Le tirage au sort quand les capacités d'accueil sont saturées



# Affectation post-bac et inégalités : le rôle des plateformes

## A. Petite histoire des systèmes d'affectation franciliens

- Parcoursup
  - Loi ORE : rentrée 2018
  - Fin hiérarchisation des vœux des candidat-es / extension du classement des candidatures côté formations
  - Affectation au fil de l'eau sur plusieurs mois
  - « Algorithme national » qui intercale des boursier-es voire des résident-es dans les listes d'appel (« algorithmes locaux »)
  - La « boîte noire » du travail des commissions pédagogiques

# Affectation post-bac et inégalités : le rôle des plateformes

## B. Des instruments porteurs de politiques : le « libre choix scolaire »

- APB : l'orientation active, la centralisation, l'optimisation de l'affectation
- Parcoursup comme renforcement de la tonalité marchande
  - Dossier scolaire + CV + projet motivé
  - Orientation active (questionnaires, coaching, rangs)
  - Quota (boursiers et résidents)
- La centralisation renforcée par Parcoursup
  - INP Toulouse > MESRI
  - Périmètre de la plateforme : un « marché » national (formations privées)
  - Inclure les réorientations auparavant gérées par les établissements

# Affectation post-bac et inégalités : le rôle des plateformes

## B. Des instruments porteurs de politiques : le « libre choix scolaire »

« Le modèle d'État-plateforme permet de comprendre l'attention portée aux interfaces numériques, à la manière dont elles permettent de coordonner l'intervention de différents agents publics, mais aussi à leur usage par les administrés-usagers et au respect des règles de droit les protégeant de l'utilisation abusive de leurs données personnelles. » (Frouillou, Pin, van Zanten, 2019, §13)

« Le transfert de responsabilité administrative aux formations et aux établissements se double donc du renforcement d'un pouvoir discrétionnaire de l'administration déconcentrée. Toutefois, le passage d'un algorithme national à une procédure décentralisée pour les classements des candidats va paradoxalement de pair avec un renforcement du contrôle des affectations à l'échelle nationale avec l'extension du périmètre des formations concernées par la plateforme et la gestion centralisée de la sectorisation académique. »  
(*Ibid.*, §17)

# Affectation post-bac et inégalités : le rôle des plateformes

## B. Des instruments porteurs de politiques : le « libre choix scolaire »

- Parcoursup comme outil de l'« e-administration » ou la dématérialisation des services publics
  - Enjeu de la transparence
  - Modèle gestionnaire : contrôler le remplissage des capacités d'accueil

« Comprendre les évolutions socio-scolaires des affectations en lien avec le fonctionnement technique de la plateforme (quotas, propositions au fil de l'eau, sélection élargie, etc.) constitue un « traceur de changement » (Halpern et al., 2014, p. 16) de cette action publique, dont la « gouvernementalité néo-libérale » (ibid., p. 28) s'accroît à travers la quantification (taux de remplissage et capacité d'accueil, attractivité), la standardisation de la procédure (intégration des réorientations par exemple), ou encore la généralisation des classements (des candidat·es et des formations). Loin de la neutralité, les instruments s'inscrivent ainsi dans des politiques : c'est le cas de Parcoursup, même si ses effets ne peuvent être isolés de configurations démographiques plus larges. » (Rossignol et Frouillou, 2023, § 39)

# Affectation post-bac et inégalités : le rôle des plateformes

## C. Les usages socialement et spatialement situés des plateformes

- Les réorientations

- 2022 : 65% de lycéen-nes parmi les candidat-es, 21% de réorientations, 10% de reprise d'études (CESP, 2023, p. 28)

- Quelles normes institutionnelles et quelles appropriations par les usager-es (sociologie des guichets numériques) ?

Valarcher, Couto, Bugeja-Bloch, Frouillou, 2024



C'est quoi ? Calendrier



### Identité

Les champs marqués d'un astérisque\* sont obligatoires.

#### Vous êtes actuellement :

- Lycéen ou étudiant en France métropolitaine ou en outre-mer (y compris sous statut apprenti)
- Lycéen ou étudiant au CNED
- Lycéen ou étudiant à l'étranger (ou scolarité étrangère en France)
- Ni lycéen ni étudiant (non scolarisé en activité professionnelle, en recherche d'emploi ou sans activité)

J'enregistre

Retour

# Affectation post-bac et inégalités : le rôle des plateformes

## C. Les usages socialement et spatialement situés des plateformes

- Les réorientations révélatrices de normes institutionnelles portées par l'interface :
  - L'année scolaire comme référence (unité temporelle)
  - Justifier son parcours non linéaire (linéarité)
  - Les notes comme critère central (excellence)
  - Les activités extra-scolaires comme auto-entreprise de soi (certification)

# Affectation post-bac et inégalités : le rôle des plateformes

## C. Les usages socialement et spatialement situés des plateformes

- Les usages scolairement situés de l'interface :
  - « Autres éléments liés à ma scolarité » : « Je ne sais pas quoi mettre » (Shannen, boursière échelon 4, bachelière générale sans mention)
  - Certain-es (mieux doté-es scolairement) arrivent à « rentrer » dans les cases et justifier leur réorientation (« Autres » et projets motivés)

*Exemple : Le taux de plagiat dans les projets motivés (sociologie – université francilienne) – indicateur sommaire du degré de personnalisation des projets – décroît avec le capital scolaire des candidat-tes passant de 16% en moyenne pour les titulaires d'un baccalauréat général à 20% pour les bachelie-res technologiques et 29% pour les ex-lycéen-nes professionnel-les*

# Affectation post-bac et inégalités : le rôle des plateformes

## C. Les usages socialement et spatialement situés des plateformes

- Des usages décalés par rapport à ceux des CEV :
  - L'ordre d'apparition des rubriques sur le portail : certain-es candidat-es développent les champs libres de la partie fixe au lieu du projet motivé
  - Ordre choisi par les CEV
  - Traitement quantitatif centré sur les notes
  - Fiche de réorientation comme signe d'un accompagnement plutôt que le contenu de la réorientation

## Paramétrage du fichier

### Type d'impression

Impression des dossiers candidats

Dossiers complets

Dossiers incomplets

### Éléments à imprimer

Projet de formation ▼ | ▲

Baccalauréat ▼ | ▲

Scolarité actuelle ▼ | ▲

Activités/centres d'intérêt ▼ | ▲

Scolarité antérieure ▼ | ▲

Bulletins scolaires ▼ | ▲

Éléments de la fiche avenir ▼ | ▲

Sportif/Artiste confirmé ▼ | ▲

Formulaire ▼ | ▲

Aide décision ▼ | ▲

Documents ▼ | ▲

Impression des pièces

manquantes ?

Saisies depuis le:  /

### Filtrer

#### Filtrer par dossiers

Dossiers entièrement dématérialisés

Dossiers contenant des pièces papiers

Tous les dossiers

**Si vous souhaitez imprimer un seul dossier, utilisez la rubrique "Candidats".**

#### Filtrer par groupe

Tous les candidats

# Affectation post-bac et inégalités : le rôle des plateformes

## C. Les usages socialement et spatialement situés des plateformes

- Conséquence :
  - des réorienté-es moins bien classé-es par les formations
  - Affecté-es dans des formations où la pression démographique est moins forte et l'analyse qualitative des dossiers possibles

« Toutes filières confondues, les formations aux plus petits effectifs laissent une plus grande place aux réorientations (64% pour celles recevant moins de 50 candidatures) que les plus attractives (18% de réorientations parmi les admis-es pour les formations recevant plus de 3000 candidatures). » (Ibid.)

# Affectation post-bac et inégalités : le rôle des plateformes

## C. Les usages socialement et spatialement situés des plateformes

- Autre exemple, la dynamique des vœux et des affectations dans le 93 (Couto, Bugeja-Bloch, Frouillou, 2021)

**Figure 1.a. : Comparaison de la répartition des candidatures dans les filières (licence, DUT, BTS et CPGE) du supérieur entre les établissements de Paris et de Seine-Saint-Denis.**

|         | Paris    |          |                 |          | Seine-St-Denis |          |                 |          |
|---------|----------|----------|-----------------|----------|----------------|----------|-----------------|----------|
|         | APB 2017 | % Filles | Parcoursup 2019 | % Filles | APB 2017       | % Filles | Parcoursup 2019 | % Filles |
| Licence | 56       | 62       | 46              | 66       | 62             | 63       | 33              | 66       |
| DUT     | 4        | 50       | 4               | 48       | 15             | 47       | 26              | 48       |
| BTS     | 23       | 55       | 25              | 56       | 21             | 50       | 38              | 52       |
| CPGE    | 18       | 47       | 25              | 46       | 2              | 47       | 3               | 51       |
| Tous    | 100      | 57       | 100             | 58       | 100            | 57       | 100             | 55       |

Note de lecture : En moyenne, en 2019, 33 % des candidatures allaient vers les licences, et parmi elles 66 % sont des candidatures féminines, celles des garçons représentant donc 44 %.

**Figure 1.b. : Comparaison de la répartition des admissions dans les filières du supérieur entre les établissements de Paris et de Seine-Saint-Denis.**

|         | Paris    |          |                  |          |                      | Seine-St-Denis |          |                  |          |                      |
|---------|----------|----------|------------------|----------|----------------------|----------------|----------|------------------|----------|----------------------|
|         | APB 2017 | % Filles | Parcoursup 2019* | % Filles | % Admis phase compl. | APB 2017       | % Filles | Parcoursup 2019* | % Filles | % Admis phase compl. |
| Licence | 61       | 63       | 65               | 69       | 13                   | 60             | 60       | 61               | 58       | 20                   |
| DUT     | 3        | 54       | 2                | 65       | 0                    | 15             | 46       | 16               | 44       | 3                    |
| BTS     | 17       | 57       | 15               | 50       | 8                    | 19             | 49       | 20               | 44       | 6                    |
| CPGE    | 19       | 49       | 18               | 49       | 2                    | 5              | 49       | 4                | 53       | 16                   |
| Tous    | 100      | 59       | 100              | 60       | 10                   | 100            | 55       | 100              | 50       | 14                   |

\* : Sont comptabilisés les admis en phase principale et complémentaire. Sources : données MESR, APB 2017 et Parcoursup 2019.

# Affectation post-bac et inégalités : le rôle des plateformes

## C. Les usages socialement et spatialement situés des plateformes

- Analyse des dynamiques d'orientation via Parcoursup comme « gestion des risques » (Bodin et Orange, 2019)
  - Adéquationnisme avec le parcours antérieur et enjeux de la réforme du baccalauréat de 2019
  - Les « angoisses » de l'affectation :
    - La file d'attente comme une « épreuve » (Mizzi)
    - Le classement comme levée d'un effet d'écran

# Focus sur l'accroissement des différences de publics entre formations dans les configurations concurrentielles, comme en droit en IDF

**Tableau 1. Comparaison des caractéristiques socio-démographiques des admis-es en France et en Île-de-France entre 2016 et 2019**

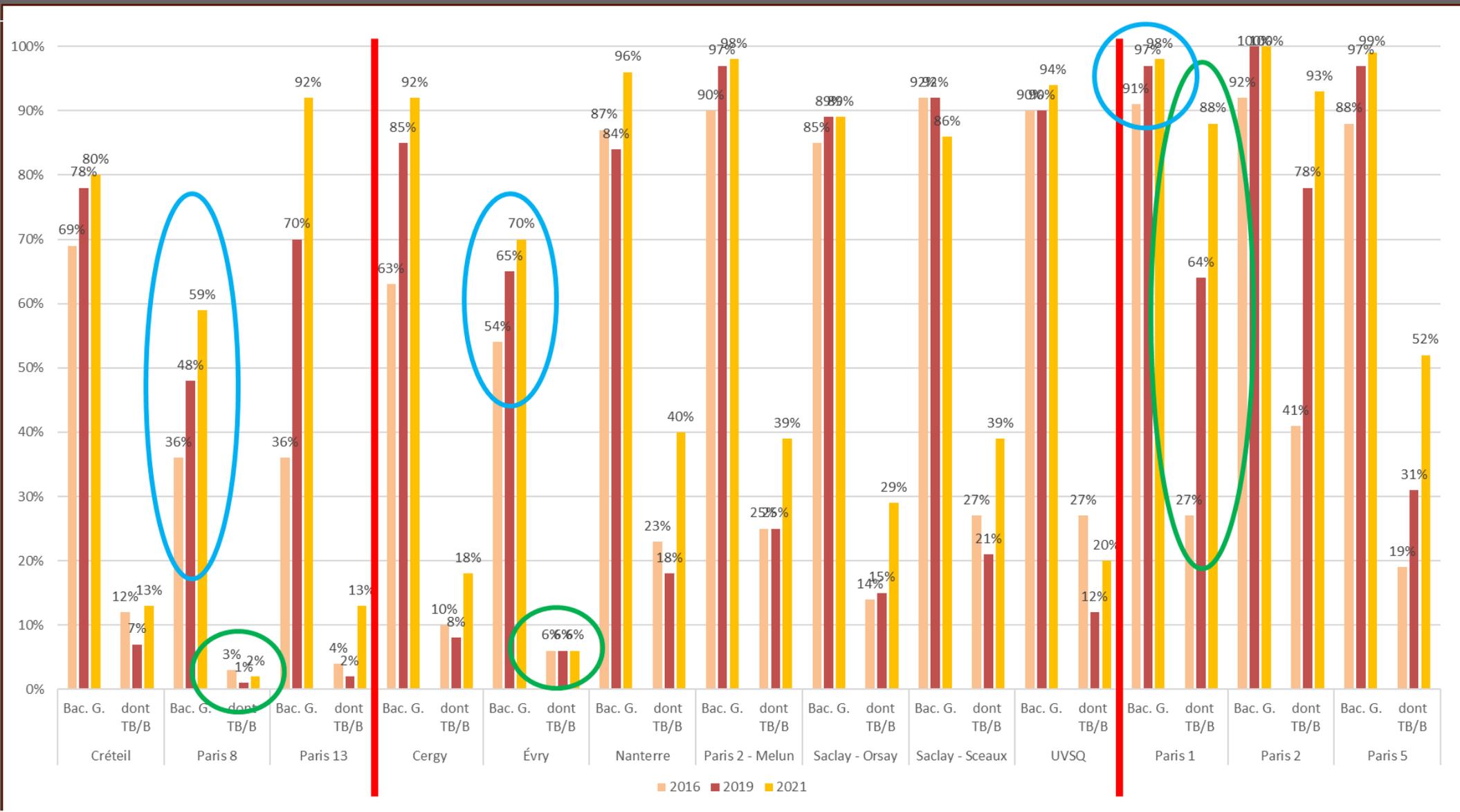
|                          | Admis-es France entière 2016 | Admis-es France entière 2019 | Admis-es en Île-de-France 2016 | Admis-es en Île-de-France 2019 |
|--------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Relativement favorisée   | 41 %                         | 40 %                         | 49 %                           | 46 %                           |
| Deux parents défavorisés | 11 %                         | 11 %                         | 10 %                           | 10 %                           |
| Baccalauréat général     | 65 %                         | 65 %                         | 68 %                           | 69 %                           |
| Baccalauréat S           | 35 %                         | 35 %                         | 36 %                           | 36 %                           |
| Mention TB               | 13 %                         | 12 %                         | 12 %                           | 12 %                           |
| Mention B                | 19 %                         | 18 %                         | 18 %                           | 18 %                           |
| Mention AB               | 27 %                         | 27 %                         | 28 %                           | 28 %                           |

Note. Champ : tou·tes les admis-es

Sources : APB (2016) et Parcoursup (2019)

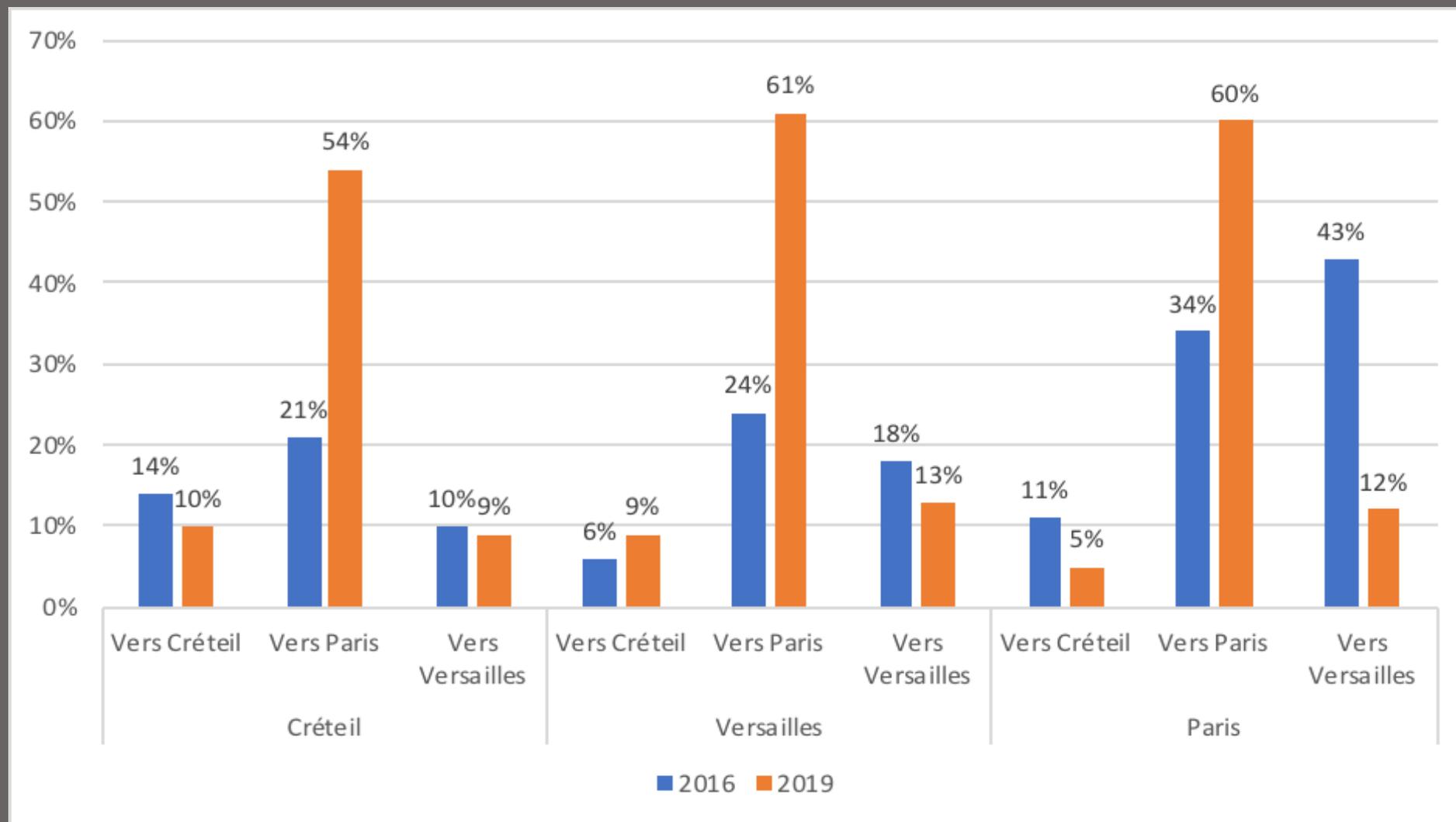
Rossignol-Brunet et Frouillou,  
2023

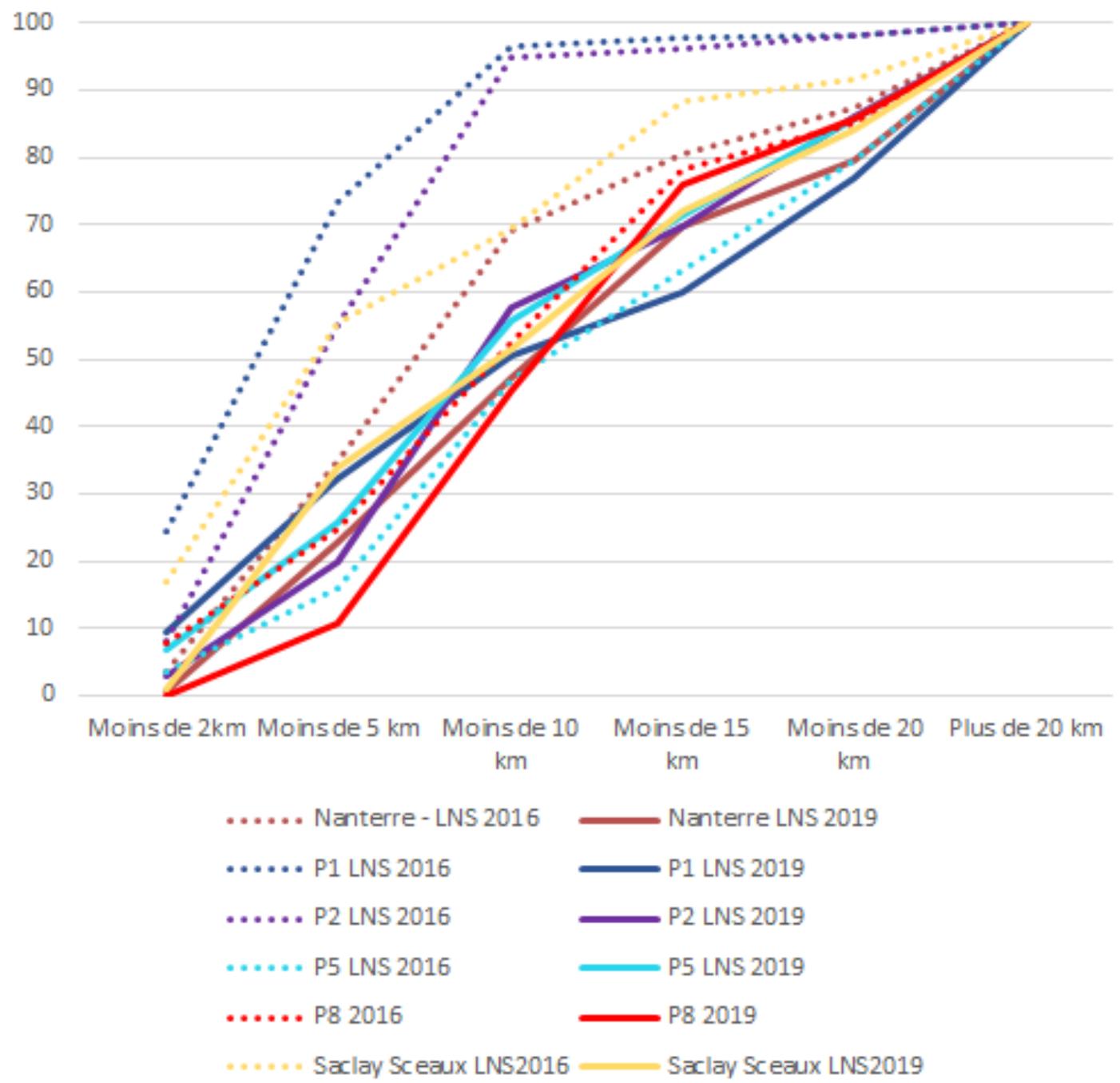
Des caractéristiques stables  
entre 2016 et 2019



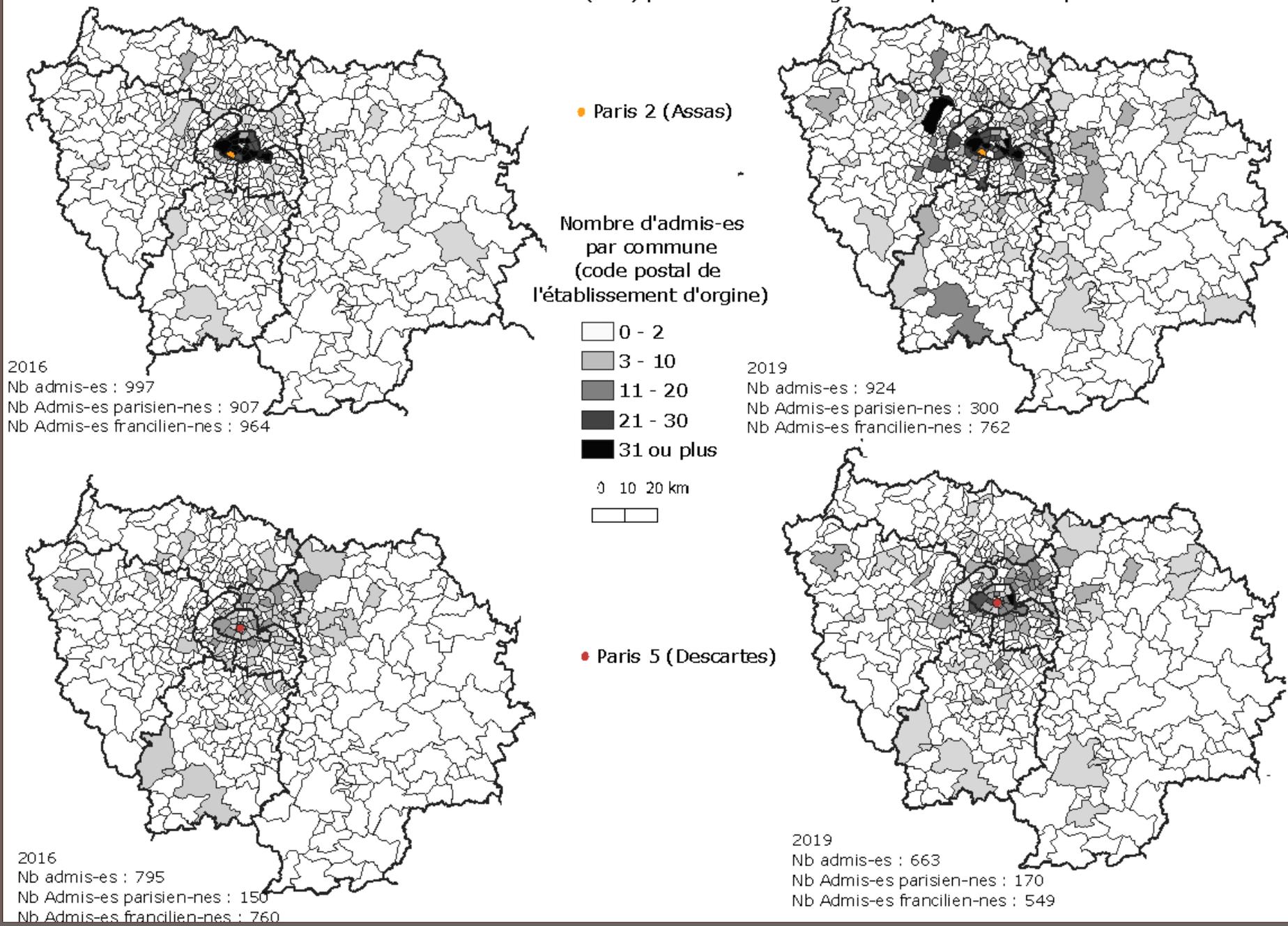
La part de bachelier-es généraux-ales augmente partout, celle des mentionnés B/TB très fortement dans les formations où elle était la plus haute

- Des mobilités entre académies qui renforcent les écarts scolaires entre les formations en droit
  - Où vont les bachelier-es généraux-ales mentionné-es B ou TB ?

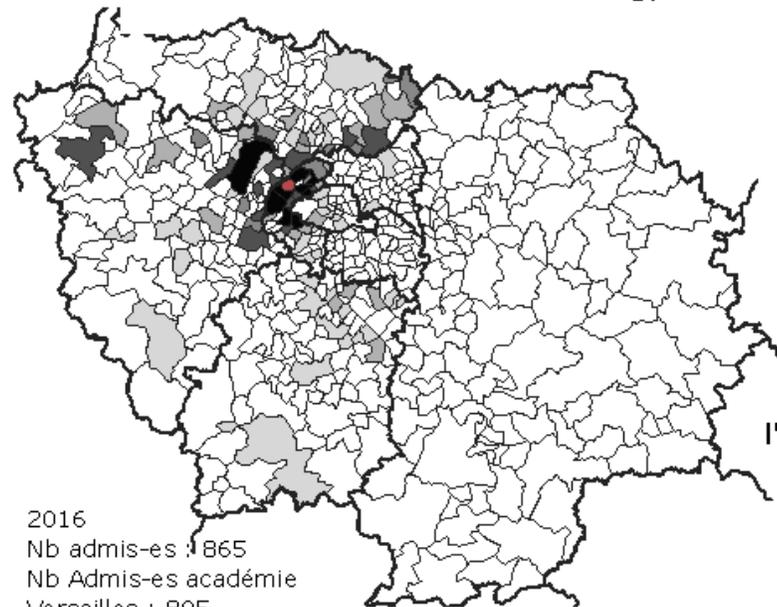




Recrutement francilien de Paris 2 et Paris 5 en L1 droit (LNS) par APB en 2016 à gauche et par Parcoursup en 2019 à droite



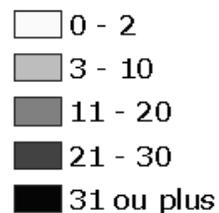
Recrutement francilien de Nanterre et Cergy en L1 droit (LNS) par APB en 2016 à gauche et par P arcoursup en 2019 à droite



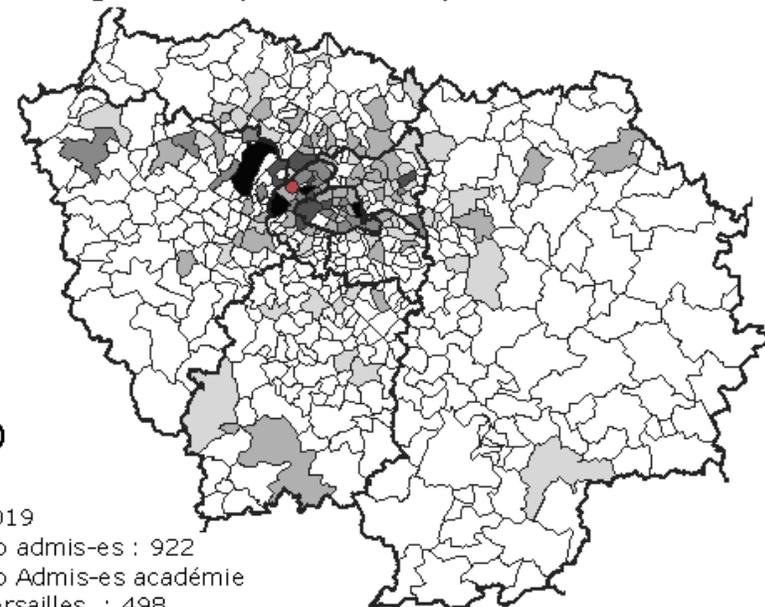
2016  
 Nb admis-es : 865  
 Nb Admis-es académie  
 Versailles : 805  
 Nb Admis-es francilien-nes : 825

• Nanterre

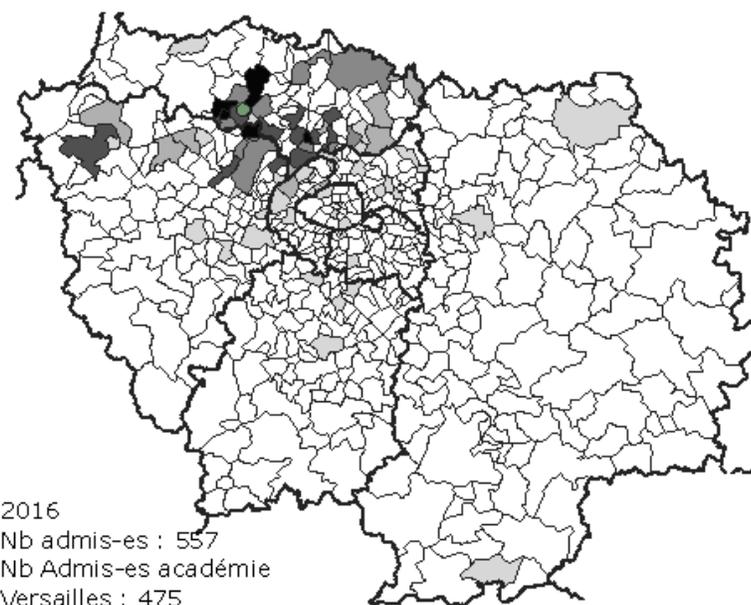
Nombre d'admis-es  
 par commune  
 (code postal de  
 l'établissement d'origine)



0 10 20 km

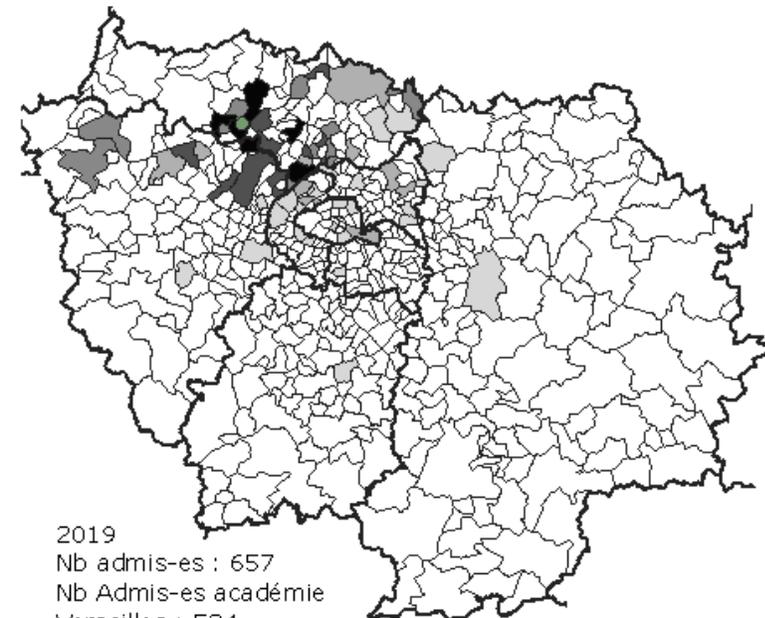


2019  
 Nb admis-es : 922  
 Nb Admis-es académie  
 Versailles : 498  
 Nb Admis-es francilien-nes : 836



2016  
 Nb admis-es : 557  
 Nb Admis-es académie  
 Versailles : 475  
 Nb Admis-es francilien-nes : 497

• Cergy



2019  
 Nb admis-es : 657  
 Nb Admis-es académie  
 Versailles : 534  
 Nb Admis-es francilien-nes : 576

# Conclusion

## Intérêt d'une lecture sociogéographique des plateformes

- Lecture à différentes échelles (configurations locales / politiques régionales / nationales), attentive aux périmètres (accessibilité)
- Que révèlent les plateformes ?
  - Construction socialement et géographiquement située des vœux et des aspirations
  - Travail de sélection (normes scolaires, critères de classement, « mérite ») : la place centrale des notes
  - Instrument de gouvernement (carte scolaire)

# Conclusion

**Et MonMaster ? recherche en cours avec A. Guichard, M. Rossignol-Brunet et S. Chauvel**

- En STAPS
- Ce qu'a changé MonMaster ?
  - Concurrences avec d'autres formations (et mastères ?)
  - Nombre de candidatures
  - Manières de sélectionner (auditions, critères ?)
- Comment travaillent les CEV ?
  - L'analyse des candidatures
  - Les critères d'un classement juste (motivation, notes, localisme, etc.)
  - Les conflits révélateurs de positionnements éthiques liés à la trajectoire des membres des CEV

# Références des travaux collectifs sur Parcoursup

BUGEJA-BLOCH F., COUTO M.-P., FROUILLOU L., VALARCHER M., 2024, « Faire avec les normes de Parcoursup : le cas des réorientés », *Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERFEE*, 72.

COUTO M.-P., VALARCHER M., 2022, « La motivation au pied de la lettre. Construction et expression des aspirations scolaires sur Parcoursup », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 51/1, p. 41.

COUTO M.-P., BUGEJA-BLOCH F., FROUILLOU L., 2021, « Parcoursup : les prémices d'un accroissement de la stratification sociale et scolaire des formations du supérieur », *Agora débats/jeunesses*, 89, 3, p. 23-38.

FROUILLOU L., PIN C., VAN ZANTEN A., 2019, « Le rôle des instruments dans la sélection des bacheliers dans l'enseignement supérieur. La nouvelle gouvernance des affectations par les algorithmes », *Sociologie*, N° 2, vol. 10.

FROUILLOU L., PIN C., ZANTEN A. VAN, 2020, « Les plateformes APB et Parcoursup au service de l'égalité des chances ? », *L'Année sociologique*, Vol. 70, 2, p. 337-363.

ROSSIGNOL-BRUNET M., 2023, « “Probables déçus”, “possibles satisfaits” ou “contrariés certains” ? Mesure de l'orientation contrariée à l'université et différences de parcours d'études », *Éducation & formations*, 106, 2, p. 7-26.

ROSSIGNOL-BRUNET M., FROUILLOU L., 2023a, « Une évolution rapide et différenciée de la stratification scolaire », *SociologieS*.

ROSSIGNOL-BRUNET M., FROUILLOU L., 2023b, « La dimension spatiale de l'évolution des publics admis en L1 droit entre Admission Post-Bac (2016) et Parcoursup (2019) en Île-de-France et Occitanie ouest », dans MERLIN F., THÉOPHILE N. (dirs.), *De plus en plus de sélection dans un enseignement supérieur en segmentation : Groupe de travail sur l'enseignement supérieur (GTES)*, Marseille, Céreq (Céreq Échanges), p. 9-25.

ROSSIGNOL-BRUNET M., FROUILLOU L., COUTO M.-P., BUGEJA-BLOCH F., 2022, « Ce que masquent les « nouveaux publics étudiants » : les enjeux de la troisième massification de l'enseignement supérieur français », *Lien social et Politiques*, 89, p. 57-82.